

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

À quel moment célébrer le sacrement de la confirmation ?

- Questions courantes - Les sacrements -



Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2007

À quel moment dans l'année ?

Dans l'année, le moment privilégié sera le temps pascal ou, à défaut et par extension, un dimanche du temps ordinaire. En effet, l'initiation chrétienne prend toute sa place dans la célébration de Pâques avec la vigile. C'est pendant cette célébration que les adultes reçoivent ensemble ces trois sacrements de l'initiation (baptême, confirmation, eucharistie). Pour bien relier la confirmation à l'initiation chrétienne, le temps pascal sera donc le plus approprié, qui se termine par la Pentecôte, fête du don de l'Esprit Saint à l'Église. Mais en dehors du Temps pascal, on privilégiera les dimanches (ou les samedis soirs) du Temps ordinaire, qui sont la célébration hebdomadaire de Pâques.

Peut-on célébrer la confirmation pendant les autres périodes de l'année, comme le Carême ou l'Avent ? Cela n'apparaît pas très opportun même si cela n'est pas interdit. En effet, le carême nous prépare à vivre en plénitude le Temps pascal, avec des prières, des textes qui nous aident à cheminer vers Pâques. Le Carême ne porte pas à la fête, or la célébration de la confirmation doit être plutôt festive. De plus, dans les paroisses, les catéchumènes adultes se préparent au baptême pendant le carême, avec des célébrations propres. Il y aurait risque de chevauchement et, dans la paroisse, de brouiller la dynamique de la préparation à l'initiation chrétienne. Pour l'Avent, le cas n'est pas similaire mais ce temps a aussi sa tonalité propre.

De toute façon, la date sera choisie en concertation avec l'évêque ou son délégué.

En fonction de la date, quelles lectures, quelles oraisons et quelle couleur liturgique choisir ?

Les règles liturgiques sont simples (cf. le Cérémonial des évêques n 459) :

- ▶ si il s'agit d'un dimanche du Temps pascal (de Pâques à Pentecôte), ou d'un dimanche de Carême ou de l'Avent, ou d'un jour de fête solennelle ou dans l'octave de Pâques, on doit prendre les lectures, les oraisons et la couleur liturgique de la messe du dimanche ou de la solennité.
- ▶ si il s'agit d'un dimanche du temps ordinaire, ou du temps de Noël, ou d'une fête ou tout autre jour, on peut prendre dans les lectures proposées dans le rituel en annexe III, ou bien celles du jour, ce qui a tout son sens un dimanche en paroisse. On prendra les oraisons proposées dans le Rituel de la confirmation. La couleur des ornements liturgiques sera le rouge, symbole du don de l'Esprit, ou le blanc, symbole de la résurrection et couleur employée pour Pâques, jour du baptême et de l'initiation chrétienne par excellence.

À quelle heure et dans quel lieu ?

L'horaire et le lieu de la célébration seront choisis pour permettre aux confirmands, à leur famille, et leurs amis, ainsi qu'à la communauté paroissiale habituelle d'être présent et de bien participer à la célébration (voir les questions de la taille de l'église et de la visibilité de tous).

Si la célébration a lieu en dehors d'une église paroissiale, comme la chapelle d'un établissement scolaire, on veillera bien sûr à en informer le curé de la paroisse du lieu, voire à l'inviter à la célébration.